

ÉCONOMIE POLITIQUE

Travail, emploi, quelle révolution ?

Le travail, et le cadre institutionnel, social et politique dans lequel il s'exerce, c'est-à-dire, dans les sociétés contemporaines, l'emploi, sont en quelque sorte au point où se rejoignent quelques-uns des enjeux politiques les plus actuels.

Télétravail, uberisation, précarisation des contrats de travail, dévitalisation des statuts publics viennent bousculer nos vies et faire perdre le sens que nous donnions au travail alors même que, pour beaucoup, il tend à envahir tous les moments de la vie, jusque dans la sphère privée. Et nous vivons aussi tout ce qui, dans l'économie du **xxi^e** siècle, rend de plus en plus indispensable de libérer la capacité d'initiative des êtres humains au travail, leur capacité à interagir entre eux, et qui nourrit de puissantes aspirations à un autre sens du travail.

Ce dossier vise à donner quelques points de repères pour appréhender cette matière hautement politique.

Ainsi, le travail, en tant qu'activité consistant à transformer la nature pour en tirer des produits utiles, fait depuis toujours partie du système économique. Cependant, « en même temps qu'il agit par ce mouvement » (le travail productif) « sur la nature extérieure et la modifie, il modifie sa propre nature et développe les facultés qui y sommeillent »¹, c'est-à-dire ce qu'on peut appeler le système anthroponomique.

Mais l'action des êtres humains au travail se limite moins que jamais à transformer la matière. La révolution informationnelle en cours rend prédominante, dans la production, l'action sur les informations et rend plus concrètes les perspectives d'un dépassement des dominations et des aliénations inhérentes au salariat capitaliste et au lien de subordination qui le constitue. Facteurs économiques et anthroponomiques convergent ainsi pour exacerber la crise du marché du travail capitaliste. Tous

les secteurs de l'économie se plaignent du manque de main-d'œuvre qualifiée alors même que la société est installée dans un chômage de masse qui l'affaiblit économiquement, écologiquement, moralement, politiquement.

La contradiction qui s'exprime ainsi, entre la nécessité vitale d'une émancipation de cette force productive qu'est le travail humain et les rapports de production induits par le salariat capitaliste, est ainsi porteuse du besoin d'une révolution qui ferait graduellement prévaloir, contre la rentabilité capitaliste, une nouvelle logique d'efficacité économique, sociale et écologique et qui conduirait à définir de nouvelles relations entre emploi, formation et autres activités librement choisies.

Les articles qui composent ce dossier abordent cette matière hautement politique sous différents angles : la contribution de Gisèle Cailloux montre en quoi

les débats qui ont défrayé la chronique politique dans l'actualité récente révèlent l'actualité du projet communiste de construction d'un système de sécurité d'emploi et de formation. Nasser Mansouri-Guilani invite à prendre au sérieux l'importance des dispositifs institués par l'« État social » pour préserver les chômeurs de l'extrême pauvreté, mais aussi de la nécessité d'une révolution pour mettre fin aux causes du chômage et de la précarité. Jean-Marie Barbier et Martine Dutoit explorent les relations entre les dimensions économiques et anthropologiques du travail. Enfin, Yves Dimicoli éclaire le lien entre les batailles politiques d'aujourd'hui et l'idéal communiste d'une abolition du chômage et du salariat, jusqu'au dépassement du travail lui-même en tant qu'activité contrainte.

1. Karl Marx, *Le Capital*, livre 1, troisième section, chapitre 7.



DOSSIER

■ Travail, emploi, faut-il en parler ?

L'effervescence médiatique sur le « travail » renvoie à la place que différents projets de société, à gauche, donnent à l'emploi, à la formation et à la lutte contre le chômage. Seul un débat de fond, ouvert à tous les citoyens, permettra de dépasser ces oppositions.

Les propos de Fabien Roussel à la fête de l'Humanité : « la gauche doit défendre le travail et le salaire et ne pas être la gauche des allocations et minima sociaux » ont soulevé de nombreuses polémiques. On a tout entendu, de Sandrine Rousseau qui fait le lien entre chômage et droit à la paresse et considère que « la valeur travail est une valeur de droite » à Jean-Luc Mélenchon, qui convoque Marx pour lui demander d'expliquer à Fabien Roussel ce que sont les allocations-chômage, en passant par Benoît Hamon, le promoteur du « revenu universel » qui, lui, convoque Ambroise Croizat « pour rappeler à Fabien Roussel que les allocs dont il parle, ça s'appelle la Sécurité sociale et qu'on la doit notamment à un illustre communiste, qu'on appelait « le ministre des travailleurs ».

Des propos des uns et des autres qui ont pour but de tourner en dérision une question qui taraude des millions de gens dans ce pays : plus de 6 millions en chômage total ou discontinu, des millions d'autres qui craignent à juste titre pour leur emploi.

A. L'amalgame entre le drame humain qui s'appelle chômage, et le droit à la paresse, nie la souffrance extrême du chômeur, exclu du monde du travail !

Le chômage tue : Pendant douze ans, les chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ont suivi 6 000 Français âgés de 35 à 64 ans dans huit régions. Après avoir écarté tous les facteurs de risque et autres biais possibles, leurs conclusions sont sans appel : perdre son emploi fait chuter l'espérance de vie ! La mortalité des chômeurs est en effet trois fois supérieure à celle des travailleurs ayant un emploi. Environ 14 000 personnes meurent du chômage chaque année.

Mais le chômage détruit aussi psychologiquement : il multiplie par 3 le risque de suicide. Il plonge dans la misère les familles, les enfants. Rappelons que moins de la moitié des chômeurs sont indemnisés (pour les catégories A, B, C : 47,39 % dont 41 % au titre des allocations-chômage).

B. prétendre que le chômage, c'est le droit à la paresse, c'est valider que les chômeurs restent chômeurs par choix (il faut bien en profiter!). Du coup, on valide aussi les réformes macronistes de l'assurance chômage pour obliger le « retour au travail » !

C. Affirmer que le travail est une valeur de droite, n'est-ce pas assimiler les travailleurs et les chômeurs en recherche de travail à des porteurs de valeurs de droite ?

Ce qui est une valeur de droite, c'est l'accapement du travail des uns par une petite minorité qui le transforme en dividendes bien prospères. Et c'est une valeur de gauche de lutter et créer les conditions pour que ce travail existant se transforme en emplois permettant à chacun de travailler

dans de bonnes conditions, bien rémunérées, de travailler moins, de passer du temps à se former.

D. Enfin, comment oublier que ce sont les cotisations qui financent la Sécurité sociale, les allocations-chômage et la retraite alors que se profile une grande opposition contre la réforme retraite de Macron !

Sans salariés, c'est tout le financement des « allocs » qui est en cause. Le nombre de chômeurs très élevé pèse lourdement sur ces financements.

Ces tweets des uns et des autres, les déformations grotesques des propos tenus par Fabien Roussel, n'ont qu'un seul objectif : éviter un débat honnête sur les positionnements des uns et des autres à gauche.

L'accord de la NUPES n'efface pas Les différences de programme entre le PCF, LFI, le PS, et EELV.

L'accord de la NUPES acte les points d'accord qui font et vont faire l'objet de batailles communes à l'Assemblée nationale mais liste aussi ceux qui ne font pas consensus en se retranchant derrière le fait qu'ils « seront soumis à la sagesse du parlement ».

Mais la « sagesse du parlement » ne clôt aucun dossier et aucun des signataires de cet accord ne peut affirmer le contraire : ce serait aujourd'hui s'en remettre à « la sagesse » d'une majorité droite extrême droite qui se retrouve dans tous les votes essentiels pour réduire les droits des salariés, les salaires, les services publics... Et ce serait faire fi des besoins et exigences qui montent dans les entreprises et sur les territoires.

Le travail, l'emploi, les entreprises, la formation, le temps libre

Du travail, il y en a tant et plus.

On connaît la situation dans les hôpitaux, le manque criant de soignants, la situation d'épuisement qui en résulte, le manque de temps consacré aux malades, les délais d'attente pour être pris en charge.

On connaît la situation des écoles, le manque d'enseignants avec les classes surchargées, les remplacements qui ne se font pas, le manque d'assistantes pour élèves en situation d'handicap, mais aussi le manque d'assistantes sociales, d'infirmières... dans les écoles, collèges et lycées. Et on peut lister le travail potentiel lié aux besoins dans la recherche, dans l'industrie, dans les transports, dans l'énergie...

Et s'ajoutent les besoins de formateurs pour hausser le niveau de qualification de ces emplois.

N'oublions pas le besoin de plus de temps libre (semaines de 32 heures, congés payés) de partir à la retraite plus tôt... parce que quand nous, nous parlons travail et emplois, il s'agit d'emplois dans de bonnes conditions de travail, Cela représente des millions d'emplois qualifiés à créer pour satisfaire ce potentiel de travail.

Et c'est là que commence à diverger la vision que chacun a de l'entreprise, du travail et de l'emploi, des droits des salariés...

Dire que la valeur travail est une valeur de droite est proprement extravagant. Accaparement du travail par une minorité ou embauches massives avec des investissements utiles, l'augmentation des salaires, la diminution du temps de travail, **c'est essentiellement dans les entreprises que cela se joue.**

Qu'il s'agisse des projets de Jean-Luc Mélenchon, du PS, des Verts ou du projet communiste porté par Fabien Roussel, s'ils portent des convergences : augmenter le SMIC et les salaires, créer des emplois, etc., ils sont de fait très différents sur les objectifs, sur les moyens d'y parvenir (pouvoirs, finances).

Ce débat à gauche, il faut l'ouvrir !

Quel objectif : « plein-emploi » ou éradication du chômage ?

Projet de Jean-Luc Mélenchon : « le plein-emploi ».

Le plein-emploi défini par l'OIT (organisation internationale du Travail), c'est un chômage au taux qui équilibre le marché du travail soit au moins 5 % c'est-à-dire plus de 4 millions d'inscrits à Pôle emploi. Olivier Véran, porte-parole du gouvernement, le traduit bien quand il affirme : « il manquerait un million d'emplois pour atteindre le plein-emploi ! »

Le plein-emploi est lié au taux de chômage défini par le BIT (Bureau international du travail) qui élimine de ses statistiques toute personne ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure contrairement à Pôle emploi qui prend en compte tous ceux qui sont en recherche d'emploi.

Remarque : une fois de plus, les chiffres d'inscrits à Pôle emploi sont en baisse sur la communication précédente, mais une fois de plus on constate que la somme des salariés ayant perdu leur emploi (en milliers) pour : fin de contrat + fin d'intérim + démission + rupture conventionnelle + licenciements économiques + autres licenciements, soit : 99,1+32+24,2+38,8+7,1+38,3 milliers est largement supérieure au nombre de salariés ayant repris un emploi : 90,9 milliers ou entrés en stage ou formation 63,4.

Par contre, les radiations administratives et cessations d'inscription pour défaut d'actualisation continuent d'exploser : 7,9 + 226,9.

Donc 154,3 milliers ont retrouvé du travail ou une formation 239,5 l'ont perdu, 274,8 ont été radiés ou désinscrits. Et le chômage mesuré par Pôle emploi baisse !

Jean-Luc Mélenchon le reconnaît (melenchon2022.fr) : « mais le plein-emploi ne veut pas dire que toute forme de chômage disparaît. Les périodes de chômage continueront d'exister, entre deux contrats, pour les travailleurs et travailleuses en reconversion, pour les personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières. ». Donc il veut « rétablir une assurance chômage au service des chômeur-se-s ». Et s'il est élu : « Le gouvernement propose donc une loi qui ajoute aux missions du service public de l'emploi de fournir un emploi utile à tout-e chômeur-se de longue durée, financé par l'État et cohérent avec ses qualifications, son parcours professionnel et ses souhaits ». « Les emplois sont à temps choisi de 20 à 35 heures, sans mobilité contrainte et rémunérés au moins au SMIC ». Jean-Luc Mélenchon annonce que la garantie d'emplois ainsi créée « représente un coût de 18 milliards par an pour une prévision de 1,8 million d'emplois ainsi créés. »

Il y a actuellement 2,3693 millions de chômeurs de plus d'un an (et 2,7 837 millions de moins d'un an dont : inférieur à 3 mois 1,168 ; de 3 à 6 mois 768,7 ; de 6 à 12 mois 898,2).

Un rapide calcul : 18 milliards pour 1,8 million de chômeurs, cela représente 833 euros bruts mensuels, soit 75h24 payées au SMIC sur à peine un mi-temps.

On note que si le chômage est la conséquence des délocalisations, des fermetures, des licenciements décidés pour augmenter les dividendes des actionnaires, le patronat est déresponsabilisé au profit de l'État qui prend en charge la création d'emplois.

Tout autre est le projet du Parti communiste porté par son candidat Fabien Roussel, dont l'objectif est d'éradiquer le chômage.

Ce projet, la sécurité d'emploi ou de formation (SEF), a déjà fait l'objet d'un projet de loi déposé en janvier 2017 par les députés communistes.

La France du travail, la France de l'emploi et pas des allocs, c'est une France où chacun sera soit en emploi, soit en formation rémunérée au moins au niveau du dernier emploi. Cette formation choisie doit permettre de mettre à jour ou d'acquérir des compétences nouvelles, d'accompagner des évolutions technologiques de son entreprise, une reconversion, ou même de changer, si on le désire, complètement de filière.

Elle serait rémunérée grâce à une nouvelle cotisation permettant d'en mutualiser le coût. Lors de cette formation, le contrat de travail serait suspendu pour couper tout lien de subordination avec l'employeur, un service public de l'emploi permettant le suivi pendant et après cette formation.

Il ne s'agit pas évidemment de supprimer les allocations-chômage aujourd'hui comme l'ont suggéré malignement certains élus « de gauche » ! Il s'agit d'un projet de société qui rend inutile l'existence d'allocations destinées à un chômage qui serait éradiqué !

« Moi président de la République, vous n'aurez plus besoin de faire grève », a dit Jean-Luc Mélenchon. Eh bien, nous pensons au contraire qu'il faudra des salariés mobilisés pour imposer dans l'entreprise ce que les législateurs décideront à l'Assemblée nationale.

Jamais le patronat n'acceptera, sans se battre avec énergie, les augmentations conséquentes de salaires, les embauches, une appropriation par les salariés des décisions stratégiques. C'est dire la nécessité de l'intervention des salariés et des citoyens pour imposer ce changement.

Jean-Luc Mélenchon pense qu'il suffira de conquérir le pouvoir institutionnel : présidence et Assemblée nationale, de voter des lois, comme si le patronat saisi par la grâce allait devenir raisonnable, abandonner sans se battre par tous les moyens, une partie de ses profits pour plus de justice sociale.

Les communistes au contraire y ajoutent la question des pouvoirs dans l'entreprise et sur la finance.

En conséquence, le projet de sécuriser l'emploi et la formation pour une nouvelle régulation dépassant le marché du travail ne serait pas cohérent sans aborder la question des pouvoirs dans l'entreprise au profit des salariés.

Des pouvoirs nouveaux des salariés dans l'entreprise

Et sur ce sujet aussi, il y a, à gauche, des divergences importantes.

C'est un sujet essentiel pour les communistes que l'on retrouve donc dans le programme de Fabien Roussel : il s'agit des droits nouveaux qui permettent d'intervenir en perma-

nence dans les choix stratégiques de l'entreprise, pas seulement quand des plans de licenciement se profilent à l'horizon. En renforçant les pouvoirs des salariés sur leur lieu de travail, c'est un enjeu de première importance parce qu'il conditionne les possibilités de changement social et de transition écologique.

Ces droits nouveaux d'intervention (sans être exhaustif) porteront sur l'organisation du travail (dont le télétravail), la gestion et les orientations stratégiques de l'entreprise, c'est-à-dire les choix de production, d'investissement, de recherche, d'embauches, de formation, et les choix de financement!

Évidemment, ces pouvoirs comporteront un droit d'alerte pour dénoncer les projets de délocalisation, de suppression et de précarisation des emplois, et ils permettront d'obtenir leur suspension (droit de veto). Mais ce n'est pas du tout suffisant : s'opposer, oui, mais surtout construire autre chose. Avec l'accès à un crédit bancaire bonifié, ces droits ouvriront aux salariés un droit d'initiative afin de faire prendre en compte par les directions et les pouvoirs publics, des projets alternatifs de développement des activités.

Éradication du chômage, formation, droits nouveaux dans l'entreprise, la cohérence du projet tient aussi au fait qu'ainsi, le moteur de l'entreprise ne sera plus : toujours plus de profits pour les actionnaires, mais l'utilité sociale de celle-ci : travailler moins, travailler mieux, plus efficacement pour répondre aux besoins des salariés (salaires, formation...) et des citoyens, aux besoins de la société dans le respect de l'environnement.

Le travail se révèle bien comme enjeu d'émancipation mais aussi de pouvoirs. L'entreprise est un lieu de socialisation, un lieu de confrontation avec les puissances d'argent dont nous voulons faire reculer la domination jusqu'au dépassement du capitalisme.

S'agissant du projet de Jean-Luc Mélenchon, en cohérence avec l'idée qu'il va tout régler en étant élu, il ne prévoit des droits que lorsque les salariés font appel à l'ambulance :

« Accorder aux comités d'entreprise un droit de veto suspensif sur les plans de licenciements et de nouveaux droits. Donner plus de pouvoirs aux salariés lors des procédures de redressement et de liquidation d'entreprise et instaurer le droit à un vote de défiance à l'égard des dirigeants d'entreprise ou des projets stratégiques. »

Passons sur les projets EELV et PS. L'intervention des salariés et de leurs syndicats dans les décisions de l'entreprise n'y est abordée que par le biais des Conseils de surveillance et des conseils d'administration où une place pouvant atteindre 50 % des membres pour les plus grosses entreprises est réservée aux syndicats. Pourtant, l'expérience acquise avec la loi de démocratisation du secteur public et nationalisé (lois Auroux) montre les limites importantes de cette participation non accompagnée de pouvoirs décisionnels dans l'entreprise :

- Certains syndicats qui votent systématiquement comme le PDG.
- Des décisions prises ailleurs que dans ces réunions de deux heures, 4 ou 5 fois par an.
- L'impossibilité d'accéder à l'ensemble des informations et de consulter des experts.
- Une possibilité d'informer les salariés, vivement combattue par les directions au nom du secret commercial.

Et caractéristiques communes à ces projets EELV et PS : des candidats qui ne les intègrent pas, ou très partiellement, dans leur programme : à qui se fier ?

On l'a vu plus haut, nous avons un immense besoin d'emplois, dont une partie non négligeable, très qualifiés :

- Dans l'industrie avec un développement important pour répondre aux défis de la révolution informationnelle, répondre aussi aux besoins de nouvelles coopérations respectueuses de chacun et contribuant à l'élévation, chez nous et partout, des normes environnementales et sociales.

- Dans les services publics existants, à commencer par les hôpitaux, les écoles, les EHPAD, mais aussi de nouveaux services publics pour des besoins nouveaux (4^e âge...).

- La recherche.

- Avec la réduction du temps de travail permise par les évolutions technologiques mais aussi par une plus grande efficacité des entreprises, c'est de millions d'emplois dont nous avons besoin.

Quand Jean-Luc Mélenchon exprime que « les périodes de chômage continueront d'exister... il y aura toujours un contingent de chômeurs », c'est affirmer qu'on n'y peut rien !

Faute de s'attaquer aux causes du chômage, en atténuer les méfaits ?

Cette démission devant le chômage et par répercussion devant les difficultés d'en contester les causes que sont les pouvoirs du patronat et de la finance, conduisent certains à chercher des solutions pour atténuer les maux du capitalisme. Ce sont des échappatoires qui ne permettent pas de rompre avec les causes de la crise.

D'où les projets portés aussi bien par Jean-Luc Mélenchon que d'autres forces à gauche sous des noms différents, de **revenus universels**.

Un point commun, quel qu'en soit le nom, c'est qu'il s'agit de ressources dissociées de l'emploi (contrairement aux allocations-chômage alimentées par des cotisations sociales), et permettant de survivre en l'absence de celui-ci. Et autre point commun : le revenu universel sera donc une redistribution à partir des richesses créées. Et comme les promoteurs de cette proposition acceptent la disparition des emplois comme une fatalité liée à la montée de la révolution informationnelle, ils acceptent l'idée qu'une partie de plus en plus faible de la population travaillera pour assurer une subsistance à celle condamnée au chômage. Il s'agit d'une redistribution, d'un partage entre contribuables. Cela ne remet absolument pas en cause le capitalisme, les pouvoirs exorbitants des patrons et de la finance.

Pire : ce revenu universel ou revenu garanti justifie l'armée de chômeurs qui peut venir concurrencer en tout premier lieu les emplois sans qualification. C'est donc un prétexte à des reculs sociaux : on engage une autre répartition des richesses créées sans s'attaquer au type de production de celles-ci, sans mobilisations importantes des salariés pour remettre en cause les rapports de subordination.

Nous pensons que le patronat, la finance, ce que l'on appelle le capitalisme, sont pleinement responsables du chômage, de la misère, du manque de services publics, de l'essentiel du réchauffement climatique, et qu'il est urgent de remettre en cause leurs pouvoirs exorbitants. « Avec la SEF, les communistes défendent l'idée d'une société qui garantit à tous un vrai emploi. »

Au travers de ces quelques sujets, non exhaustifs, qui tournent autour de l'entreprise, ceux qui y travaillent, ceux qui décident, ce qu'il faut changer ou pas, on voit bien que l'accord de la NUPES, s'il permet de porter collectivement certaines questions, ne résout pas les différences importantes d'approche du projet de société de chacun des partis concernés par cet accord.

Il faut donc mettre tout sur la table. Les citoyens ont le droit d'être investis dans ces débats qui les concernent.

■ Vivre dignement de son travail plutôt que survivre comme assisté

L'« État social » construit au milieu du siècle dernier ne parvient plus à protéger des millions de nos concitoyens des fléaux du capitalisme en crise. C'est désormais le dépassement du capitalisme lui-même qui vient à l'ordre du jour.

Pour éviter tout malentendu, soulignons d'emblée que face à la violence des attaques du capital et ses défenseurs libéraux contre les conquits sociaux, mais aussi compte tenu des conditions difficiles des millions de concitoyens, il est indispensable de soutenir tout dispositif de nature sociale, comme le RSA, qui procure aux bénéficiaires une somme d'argent, quoique largement insuffisante pour assurer une vie décente.

Ceci étant posé, cette affirmation ne nous empêche pas d'interroger ces dispositifs sous l'angle des enjeux fondamentaux tels que le travail et sa place dans la société.

Une lutte de classes

L'émergence et l'évolution de l'« État social » sont le fruit des luttes et des rapports de forces entre le travail et le capital. Ainsi, la Sécurité sociale est-elle la traduction institutionnelle des conquêtes historiques d'une classe ouvrière solidement organisée et représentée (notamment par la CGT et le PCF). Pour cette même raison, ce conquits social fait l'objet d'attaques permanentes du capital pour « regagner le terrain perdu ».

À présent, pour attaquer ces conquits, le capital tire profit de trois processus majeurs et interconnectés : 1) la crise profonde, systémique du capitalisme, caractérisée, entre autres, par le chômage massif et persistant et la précarité ; 2) les mutations technologiques qui affectent, entre autres, le travail et le processus de travail ; 3) la mondialisation et la financiarisation de l'économie fondées sur la mise en concurrence des systèmes socio-productifs et sur la recherche de rentabilité maximale du capital à court terme comme l'unique objectif de l'activité économique. Voilà qui explique pourquoi en France depuis plusieurs décennies maintenant, la précarité se développe et quelque six millions d'individus sont en permanence exclus du travail « pour des raisons économiques », c'est-à-dire parce que les chefs d'entreprises et les acteurs financiers jugent qu'ils ne sont pas suffisamment rentables, qu'ils coûtent trop cher en égard à leur « productivité ».

Les libéraux véhiculent un discours triomphant qui s'appuie, chronologiquement, sur l'échec des politiques keynésiennes appliquées au sortir de la seconde Guerre mondiale, puis sur l'effondrement des régimes soviétiques. Ils prônent le développement du capitalisme débridé, tirent sur les conquits sociaux et préconisent la dérégulation, la privatisation et la marchandisation de tout, y compris la protection sociale. La « loi El Khomri » – dont l'architecte principal était Emmanuel Macron, à l'époque ministre de l'Économie –, la récente « réforme de l'assurance chômage » et la future « réforme des retraites » s'inspirent de cette logique.

En schématisant, en face, deux approches se présentent : réformiste ou sociale-démocrate et radicale ou communiste.

L'approche sociale-démocrate ne remet pas en cause le capitalisme et cherche à remédier aux insuffisances du système. D'où un amalgame de politiques qui tantôt vont dans le sens d'un certain « État social », tantôt dans celui des libéraux. Ainsi, historiquement, parallèlement à l'instauration du RMI par un gouvernement socialiste, nous assistons aux privatisations tous azimuts (les privatisations réalisées sous le gouvernement Jospin étaient plus importantes que celles réalisées par les gouvernements de droite) et aux premiers pas vers l'affaiblissement du système d'assurance chômage et de retraite par répartition, franchis par les gouvernements socialistes.

À l'inverse, l'approche radicale milite pour sortir du capitalisme et soutient le développement du secteur et des services publics et la mise en sécurité sociale des travailleurs et des citoyens. En même temps, sans négliger l'intérêt des dispositifs de nature sociale pour les bénéficiaires, elle rappelle les insuffisances et l'ambivalence de ces dispositifs.

Un changement de paradigme

Affichant l'objectif d'aider les travailleurs les plus en difficulté, des dispositifs comme le RSA témoignent d'un aveu d'impuissance des décideurs politiques enfermés dans le système capitaliste face à l'incapacité du capitalisme fi-

nanciarisé de créer suffisamment d'emplois pour résorber le chômage. La fameuse formule de François Mitterrand traduit bien cet aveu d'impuissance : « dans la lutte contre le chômage, on a tout essayé. »

Pour les libéraux, le chômage est volontaire et le droit du travail constitue un obstacle à l'emploi ; en particulier, le SMIC empêche de recruter les travailleurs réputés à faible productivité.

L'approche sociale-démocrate s'oppose généralement à cette présentation, mais en dernière instance, elle rejoint les libéraux quand elle reconnaît qu'il faut « réformer » le droit du travail dans un sens favorable au patronat. Ainsi, l'État doit assumer une partie du salaire des travailleurs réputés non qualifiés (par exemple par des exonérations de cotisations sociales) et se charger de ceux qui sont exclus par le « marché du travail », c'est-à-dire par les patrons.

Il convient d'insister sur le fait qu'une telle prise en charge des exclus se fait en dehors du processus de travail, et donc en dehors du mécanisme de salaire socialisé, de sécurité sociale, d'assurance chômage ; elle relève de la « solidarité nationale », financée par les impôts. Il s'agit bien là d'un changement de paradigme : on passe d'une mise en sécurité sociale fondée sur le travail, à une sorte d'assistantat, de charité dépendant du bon vouloir de l'État. D'où l'ambivalence et la délicatesse du sujet.

D'une part, un dispositif comme le RSA comporte un intérêt certain pour des centaines de milliers de travailleurs exclus du travail et privés de ressources, même si la modestie de son montant ne préserve pas les bénéficiaires de la pauvreté : le montant du RSA pour une personne seule est de 598 euros ; le seuil de pauvreté pour un individu seul est de 1 102 euros.

D'autre part, un tel dispositif ne remet pas en cause le mécanisme fondamental qui produit l'exclusion, c'est-à-dire l'exploitation des travailleurs dans le cadre d'un système et d'une organisation de travail qui visent avant tout à maximiser la rentabilité du capital à court terme.

Sortir du capitalisme

Sortir de cette impasse implique de dépasser le capitalisme. Il s'agit de placer l'activité économique, et avec elle le travail, dans une optique de réponse aux besoins socio-économiques ; besoins qui intègrent, de façon croissante, une dimension immatérielle (santé, éducation, recherche, culture...) et qui s'expriment de plus en plus dans un cadre mondial.

Une telle perspective met en avant « l'utilité sociale du travail accompli » au lieu et à la place du culte de productivité et son corollaire, la rentabilité maximale du capital à court terme.

Il s'agit que chaque individu puisse se réaliser à travers une activité choisie et utile pour le collectif, lui permettant de vivre dignement de son travail soit par un emploi stable, soit par une formation qualifiante, les deux bien rémunérés. En quelque sorte, en reprenant une idée de Marx et en la développant, il s'agit de rendre la « force de travail » vraiment libre, de telle sorte que son détenteur puisse mettre

ses capacités au service du collectif et que le collectif en profite pleinement dans l'intérêt de toutes et tous, et non uniquement dans l'intérêt égoïste d'une minorité, c'est-à-dire les détenteurs de capitaux et des moyens de production.

Ce schéma est nettement plus prometteur que la situation actuelle. En effet, juridiquement, sous le capitalisme, la force de travail est censée être libre ; mais en réalité pour subvenir à ses besoins, le travailleur – qui est « propriétaire » de cette force de travail – est obligé de la vendre au détenteur du capital, au propriétaire des moyens de production. Ainsi, la force de travail dans sa globalité est mise à la merci du capital et de la façon il organise le procès de travail ; d'où, entre autres, le couple « chômage – précarité » qui menace en permanence le monde du travail.

Pour cette même raison, ce schéma est nettement plus prometteur que celui d'un RSA qui a de nombreux défauts, précisément parce qu'il ne remet pas en cause le mécanisme du marché du travail organisé selon les intérêts du capital. En effet, contrairement aux promesses, « l'accès à l'emploi reste difficile pour les bénéficiaires du RSA ». Sept ans après l'entrée au RSA d'une cohorte, « seuls 34 % sont en emploi et parmi ceux-ci seul un tiers ont un emploi de façon stable ». Dans les cinq ans qui suivent la sortie du RSA, « deux-tiers changent de situation en moyenne 3,8 fois, ce qui équivaut à deux allers-retours entre emploi et non-emploi en cinq ans ». 41 % des allocataires reviennent au RSA après en être sortis. (Cour des Comptes, *Le revenu de solidarité active*, 2022).

Qui plus est, la propagande libérale donne un statut dévalorisé aux bénéficiaires du RSA, les stigmatise, voire les culpabilise. Ceci explique d'ailleurs pourquoi une partie des bénéficiaires potentiels de ce dispositif refuse d'y recourir. La complexité de la procédure d'accès et la multiplicité des intervenants sont aussi des facteurs dissuasifs. Au total, un tiers des bénéficiaires potentiels ne recourt pas à ce dispositif (Cour des comptes, *op. cit.*).

On pourra nous objecter que notre projet est peu crédible, utopique et irréalisable.

Horizon crédible ? Oui, comme le prouve le confinement, ce qui compte est bien l'utilité sociale du travail accompli. En effet, des métiers tant méprisés par les libéraux s'avèrent utiles, indispensables.

Utopique ? Non, compte tenu du gigantesque potentiel des nouvelles technologies pour établir une civilisation de partage, de solidarité et de fraternité.

Irréalisable ? Non, si on met fin au gaspillage d'énormes ressources humaines, naturelles, financières mobilisées actuellement au service du capital sans résultats probants ni pour les travailleurs, ni pour la collectivité, ni pour l'environnement. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, l'ensemble des ressources financières mobilisées par l'État au service des entreprises s'élève à 159 milliards d'euros en 2019 selon l'étude du CLERSÉ, *Un capitalisme sous perfusion*, 2022. C'est en réalité le premier poste des dépenses de l'État, de loin devant le budget de l'éducation nationale par exemple.

Jean-Marie Barbier,

professeur au Conservatoire national des arts et métiers et directeur du Centre de recherche sur la formation et de la Maison de la recherche sur les pratiques professionnelles, Martine Dutoit, maîtresse de conférences à l'université d'Évry Val d'Essonne.



■ De quel « travail » parlons-nous ?

C'est avec une grande satisfaction que nous incluons dans notre dossier cet article en copublication avec le site « Innovation pédagogique », <<https://www.innovation-pedagogique.fr/>>, à qui nous adressons tous nos remerciements.

Le travail est un terme très polysémique désignant un éventail de transformations le plus souvent conjointes dans lesquelles ou sur lesquelles surviennent les activités humaines.

De quoi parle-t-on quand on parle du travail ? Quelles « actions » désignons-nous ?

Une transformation « déjà en cours », sur laquelle intervient l'action d'un sujet.

Un premier usage du terme travail est constatable pour désigner des processus déjà en cours affectant les sujets agissants, processus sur lesquels ils peuvent intervenir pour les infléchir sans pour autant qu'ils constituent dans tous les cas des actions volontaires et contrôlées. Pour désigner ces « déjà là » en mouvement dans une situation de travail, on parle volontiers de cours, synonyme d'écoulement continu (en grec ancien, *panta rhei*, tout coule). L'intérêt porte alors sur le contexte dynamique de l'action d'un sujet.

C'est ainsi par exemple que l'on parle souvent du travail de l'expérience : l'expérience est la transformation de soi le plus souvent inconsciente qui accompagne une action déléguée sur le monde (ce que le monde me fait lorsque je fais quelque chose au monde). Le travail de deuil, expression créée par Freud et passée dans le langage courant, est lui un processus intrapsychique consécutif à la perte d'un objet d'attachement. Le travail de l'enfantement est encore la période de l'accouchement pendant laquelle se produisent les contractions. Dans tous les cas, on peut dire que le sujet est « en travail ».

Ce premier usage est fondé sur trois présupposés :

- Il y a une transformation « déjà en cours » qui n'est pas initialisée par la volonté du sujet, mais qui l'affecte.
- C'est sur cette transformation qu'intervient l'activité du sujet. Intervenir (« venir entre ») a comme sens courant : se produire au cours de, participer à, survenir, jouer un rôle dans.
- L'intervention est une séquence d'activité supplémentaire qui infléchit le cours d'activité déjà engagé : comme l'indique plaisamment P. Meirieu à propos des interventions éducatives, « enseigner, c'est au mieux favoriser les apprentissages, au pire ne pas les empêcher ». L'apprentissage est ainsi un cours continu.

Un procès de transformation du monde

Marx s'est particulièrement intéressé à cette acception parce qu'elle lui permettait de penser à la fois dans les sociétés industrielles naissantes la fonction de production du travail, et les rapports sociaux dans la production, en particulier la détention ou l'appropriation par les acteurs des composantes du travail : objet de travail, moyen de travail, produit du travail, force de travail notamment.

Transformation du monde est pris à la fois comme transformation de la nature et comme transformation de la société. Le travail désigne un rapport d'activité entre les sujets humains et le monde. Pour Marx, « le travail est d'abord un procès qui se passe entre l'homme et la nature [...] par la médiation de sa propre action » (*Le Capital*, PUF 1993, 199). Ce procès de transformation peut être une transformation de matière ou une transformation d'informations comme c'est le cas le plus en fréquent dans les sociétés contemporaines.

Le plus souvent toutefois le travail comme procès de transformation a impliqué une définition de l'économie comme sphère de la production des biens et services, et une définition des processus de production en entreprise en termes d'organisation. Cette acception s'est formalisée notamment dans les entreprises industrielles en termes de fonctions productives et techniques. Que produisent ou que fabriquent ceux qui travaillent, appelés successivement ouvriers, opérateurs, techniciens ? Cette question aboutit aussi naturellement à une désignation sociale du travail comme travail prescrit, formalisé notamment en termes de postes, et opposé au travail réel.

Une action ordonnée autour de la production d'utilités

Un grand nombre de désignations sociales du travail insiste également sur la référence à des utilités : les biens et services produits sont ordonnés le plus souvent autour de besoins ou de projets d'autres individus que ceux qui les produisent et qui leur donnent une certaine unité d'action. Le

travail serait une transformation en vue de la satisfaction de « besoins » individuels ou sociaux. L'école « utilitariste » s'est particulièrement intéressée à cette acception.

Cette acception pose évidemment la question du **jugement d'utilité**. 9,5

Cette même référence à l'utilité nourrit donc les **finalisations de l'action** de travail. L'action de travail est l'ensemble des activités y compris psychiques participant à cette transformation du monde, et elle présente à cet égard **une unité de fonction, de sens et/ou de signification pour ceux qui y sont engagés**. Ainsi se trouvent ouvertes toutes les questions relatives à la **conduite** du travail, c'est-à-dire à l'ensemble des constructions mentales/affects relatifs à l'organisation d'activités qui la caractérisent : **l'ingénierie** quand commanditaires, concepteurs et intervenants sont distincts, **démarche de projet** quand ils se confondent.

Une relation à autrui à établir et à faire reconnaître

Travailler n'est pas seulement s'engager dans une action, c'est aussi établir des relations avec autrui dans l'action et dans la conduite de l'action. **L'intersubjectivité** peut être décrite par les sujets eux-mêmes en termes de vécu de leurs rapports avec d'autres sujets ; elle peut donc être définie comme l'ensemble des sémiotisations que les sujets opèrent en agissant. **Les rapports de place sont directement issus de l'organisation-en-acte des activités**, et s'inscrivent dans les rapports que les sujets nouent entre eux dans la production de leurs moyens d'existence (rapports de classe). Les relations entre sujets sont les **images identitaires** réciproques qui s'échangent dans les communications.

L'analyse des types de rapports de place peut être facilitée par une description précise des configurations d'activités dans une organisation et par un repérage des séquences d'activités qui jouent un rôle de moyens dans ces organisations. Au sein d'une même organisation d'activités, il n'existe qu'un seul type de rapports de place.

Qui a le pouvoir de fait dans la détermination des objectifs et dans l'évaluation du travail ? Qui détient ou s'approprie les moyens du travail et de la production ? Quel lien le pouvoir pris dans la conduite et dans la production entretient-il avec la détention et l'appropriation des moyens ?

L'analyse du travail suppose donc l'identification de la distribution **finale** et constatée des activités d'acteurs. Le

plus souvent la relation entre acteurs est dissymétrique et donne lieu à transactions de fait, à des conflits ou des négociations explicites.

Une fonction de détermination de la valeur sociale

Attribuer de la valeur sociale (une valeur d'échange !), c'est introduire pour des sujets un rapport d'ordre, de hiérarchie, entre des choses dissemblables. La valeur est l'échelle de comparaison de choses dissemblables entre elles.

Dans les sociétés industrielles, le travail est généralisé comme valeur de référence pour hiérarchiser toutes les activités rémunérées : à l'inverse les activités de *care*, notamment les activités des femmes au foyer, n'ont pas été désignées comme du travail, mais comme le prolongement d'un rôle naturel. **A contrario la cessation revendiquée du travail et la reconnaissance du droit de grève est le marqueur de cette attribution de valeur.**

Ce mode dominant d'attribution de valeur sociale conditionne les représentations de soi et les revendications identitaires : les prostituées n'utilisent elles pas elles-mêmes la référence au travail en se revendiquant travailleuses du sexe ? Tous les débats autour du travail ne peuvent faire l'économie de cette référence.

Une transformation/invention de soi

Transformation de la nature et transformation du monde social, le travail est également une transformation de soi transformant la nature et le monde social. Paradoxalement, ce sont dans les milieux de l'éducation et du développement que l'hypothèse de la **puissance « constructive »** du travail par des voies les plus diverses a été le plus supposée. Pour s'en convaincre il suffit de penser à l'abondance de la terminologie de l'éducation investissant la terminologie du travail : atelier, exercice, séminaire, groupe de travail, productions par exemple. De façon générale, la **double valence de l'activité**, comme transformation du monde et comme transformation de soi transformant le monde est particulièrement évoquée dans les milieux professionnels de la formation et du développement : Se construire pour être mobilisable, Se construire en se mobilisant, Se mobiliser pour se construire. Hypothèse sociale est faite de la **capillarité** des fonctions de mobilisation/construction des sujets, ouvrant le champ de l'anthroponomie et des questions relatives à la production sociale et à la production personnelle de soi par et dans l'activité. L'invention de soi, injonction sociale, comme l'apprentissage, est une transformation de soi reconnue par soi comme personnelle et dans le même temps valorisée par autrui. Dans le travail, la marge de manœuvre reconnue comme personnelle est limitée/valorisée dans des configurations de reconnaissance d'un système social donné. Aujourd'hui c'est davantage l'ingéniosité que l'invention de soi qui est socialement attendue... Être reconnu, se reconnaître au travail est un nouvel enjeu des luttes.



IV. Changer le travail en sécurisant emploi et formation

Le « droit au travail », revendiqué déjà au XIX^e siècle, a été reconnu dans la Déclaration des Nations unies de 1948. En France, avec les conquêtes de la Libération, on est allé beaucoup plus loin. Le préambule de la Constitution de 1946 à l'actuelle Constitution affirme, lui, le principe d'un « droit à l'emploi » responsabilisant les entreprises, tandis qu'était créée la « Sécu » financée par cotisations, « patronales » notamment. Désormais, il faut et on peut aller plus loin.

Le mot travail, rappelons-le, vient du latin populaire « tri-palium », un instrument de torture formé de trois poteaux. Il était associé au XIX^e siècle à la double conscience de devoir « gagner son pain pour vivre » et de la subordination à l'employeur prescripteur du labeur. Dans les années 1960 encore, l'ouvrier partait au travail en disant « je vais au charbon ». Quant au mot emploi, il aurait une double origine : une latine, *impliquare*, signifiant impliquer et une de l'italien *impiego*, signifiant « utilisation ».

Avec l'extension prodigieuse de la salarisation des activités intellectuelles, de services, des femmes, du monde entier, et en écho à la montée du chômage massif durable avec les technologies informationnelles à la main du capital, le débat de société a été focalisé sur le travail (salariné). On sait le double aspect de « cette forme dominante des activités humaines vitales liées à la production sociale »¹. Si l'on en est privé, c'est terrible pour soi et les siens. Mais, au travail, s'accumulent tension, fatigue, perte de motivation, frustration jusqu'à pourrir toute la vie. En même temps, on est content de « gagner sa croûte », on a un rôle social reconnu, on développe ses capacités, sans parler de l'émancipation des femmes.

Dans le débat sur le travail a longtemps prévalu la thèse de sa « centralité », au sens où cette activité serait la plus essentielle de la vie. Mais avec la révolution informationnelle dominée par le capital financier, la fatalisation du chômage par certains auteurs a fait promouvoir la thèse de « la fin du travail »². C'est un faux débat. Il doit être dépassé car il entretient une confusion entre travail, travail salarié et emploi. Il marginalise l'enjeu décisif du statut sous lequel, de nos jours, on effectue le travail prescrit (contraint) par un employeur. Il ignore la question de la responsabilité sociale des entreprises.

Importance de l'emploi pour la protection sociale³

Macron veut faire reculer le droit à la retraite. La réforme, qu'il veut imposer contre l'opinion de 66 % des Français⁴ et les syndicats, augmenterait la durée du travail contraint tout

au long de la vie de chacun-e. Et cela, au lieu de contribuer à créer beaucoup plus d'emplois de qualité avec les formations requises et pour un temps de travail réduit⁵. Au nom prétendu du « plein-emploi », qui n'a jamais été l'emploi décent et des formations de promotion pour chacun-e mais le maintien du chômage (5-6 %), il veut faire accepter précarisations et déclassements massifs, les allocations-chômage rationnées obligeant nombre de privés d'emploi à se résigner à un travail non choisi pour pouvoir vivre⁶.

Son but : soutenir la hausse des profits censés inciter à investir. Cela alimente surtout les marchés financiers et, avec les technologies informationnelles pour rentabiliser le capital, les investissements économisent de plus en plus les moyens matériels et humains pour une même production utile et saccagent la planète. Sans progrès concomitants de la demande, de l'emploi, des qualifications et de la démocratie sociale, ces gains de productivité engendrent beaucoup de chômage et détruisent le système du vivant.

L'essor insuffisant de la masse salariale du pays, base du financement par cotisations sociales du système de retraites par répartition, perpétue ses déficits au nom desquels le MEDEF et les « libéraux » prônent la capitalisation, l'appel aux fonds de pension avec, pour corollaire, la diminution vers un minimum misérable des retraites par répartition.

Ce qui est vrai pour la retraite l'est aussi pour la santé.

La pandémie de la Covid-19 a révélé le délabrement de l'hôpital public du fait de l'austérité et de réformes réactionnaires, dont la tarification à l'activité (T2A). Mais, selon une notice gouvernementale, « la tarification à l'acte incite à gérer l'hôpital comme une entreprise en recherchant la meilleure productivité [...]. Alors que l'activité de l'hôpital augmente [...], les tarifs sont réduits [...] afin de contenir les dépenses de santé et le déficit de la Sécurité sociale. Pour conserver le même niveau de ressources, couvertes à plus de 60 % par la T2A, l'hôpital se trouve dans l'obligation d'augmenter le nombre d'actes. Ainsi en arrive-t-on à une situation inextricable où le personnel médical doit faire face à une augmentation d'activité tout en étant dans l'incapacité humaine d'y faire face, sauf au prix de souffrances et d'épuisement au travail »⁷.

À l'hôpital public, il y a donc énormément de travail mais il n'y a pas assez d'emplois. Leur statut tend à y être si dégradé⁸ que nombre de soignants ne veulent plus y travailler. La formation continue y demeure très insuffisante, tandis qu'empirent les difficultés de recrutement et les fermetures de lits⁹. D'où une perte de sens du travail en plus de l'épuisement.

Salaires, cotisations, impôts, production : emploi et formation au cœur

Quand il n'est pas clandestin, le travail salarié s'exerce dans le cadre d'un contrat entre employeurs acheteurs de force de travail, et demandeurs d'emploi qui en sont vendeurs sur le marché *ad hoc*. Ce contrat est fondamentalement précaire, car les chefs d'entreprises peuvent jouer, sur ce marché, tant du côté de l'offre de travail disponible que de la demande de force de travail, disposant du pouvoir de rejeter des salariés dans le chômage. Celui-ci fait pression sur les travailleurs pour qu'ils se résignent à une réduction de leurs revenus lorsqu'ils trouvent un nouvel emploi. D'où une délégation à l'employeur du pouvoir d'organisation et de direction du travail.

Mais, grâce à de grandes conquêtes sociales passées, il offre, dans sa version majoritaire (CDI), des protections, des droits à ses titulaires pour être productifs et mener une vie hors travail à l'abri des besoins et d'aléas de la vie.

Le CDI a été très attaqué avec la prolifération des contrats courts et des « formes atypiques d'emploi »¹⁰ à bas salaires et qualifications. En 2017, la part dans l'emploi total des salariés en emploi à durée indéterminée était à son plus bas niveau depuis 1982, première mesure disponible¹¹.

Les cotisations sociales sont aussi attaquées au nom de la compétitivité et d'un « coût du travail » peu qualifié qui serait trop élevé en France et expliquerait délocalisations et chômage. Or, elles permettent aux salariés d'être en situation de bénéficiaire, en plus du salaire, de revenus non marchands mutualisés (retraite, maladie, accidents du travail, chômage, famille). Calculées en fonction des salaires, leur masse dépend directement de la quantité et de la qualification des emplois. Elles sont prélevées sur la valeur ajoutée hors salaires de chaque entreprise (la plus-value), dont elles réduisent la part allant au profit, pour financer des dépenses de protection et de promotion des capacités humaines. C'est le cas aussi de la contribution unique à la formation (contribution-formation).

Les offensives menées depuis 1992 contre les cotisations ont abouti à une fiscalisation grandissante du financement des prestations sociales, elles-mêmes rognées, en contrepartie de la baisse de ces prélèvements¹². La part du travail peu qualifié n'a cessé, depuis, d'augmenter dans l'emploi total¹³. Pourtant, avec la révolution informationnelle, elle aurait pu décroître, comme le chômage, si, moyennant une fiscalité incitative, un crédit aux entreprises bonifié de façon sélective et la démocratie sur le lieu de travail, de nombreux nouveaux emplois qualifiés avaient été créés conjointement aux investissements nécessaires, et si un gros effort de formation continue avait été consenti. Aussi, désindustrialisation, déficit du commerce extérieur et tendance au déficit de « la Sécu » se sont emballés.

Cela est vrai aussi pour les impôts dont le salariat est plus que jamais la base principale, après de nombreux allègements pour les profits et patrimoines financiers. Avec des dépenses publiques de plus en plus inefficaces socialement, déficits et dettes publics ont explosé. Les gouvernements s'acharnent à les diminuer en bradant les services publics.

Pour contre-attaquer, le PCF propose une grande réforme fiscale¹⁴ et d'organiser la pression sur la BCE, pour qu'elle finance par création monétaire les services publics, *via* un Fonds *ad hoc*¹⁵, de faire cotiser les entreprises sur leurs revenus financiers et de réformer le calcul de la cotisation sociale patronale : toujours fonction des salaires versés, son taux serait modulé pour inciter les entreprises à créer des emplois de qualité en quantité, fournir de gros efforts en matière de formation qualifiante et à accroître la masse salariale¹⁶, de quoi éliminer le déficit de la Sécu.

Macron se vante de la reprise de l'emploi salarié depuis la fin 2020. Mais près de la moitié (47 %) des gains nets en moyenne sur l'année 2021 ont concerné l'hébergement-restauration, le commerce et les services aux ménages, secteurs à l'activité très restreinte avec la Covid-19 et réputés pour la précarité des emplois, des conditions de travail difficiles et la faiblesse des salaires¹⁷.

La dépense-formation n'a cessé d'être très insuffisante et inégalitaire¹⁸. Cela va empirer puisque, par amendement au projet de budget 2023, le gouvernement Borne a décidé d'en finir avec la gratuité du compte personnel de formation (CPF) et « d'instaurer une participation du titulaire, quel que soit le montant de droits disponible sur son compte [...] »¹⁹. Pourtant cette formule a fait beaucoup d'adeptes²⁰ confirmant le besoin de formation continue.

Le contenu du travail se détériore, engendrant une telle perte de sens pour beaucoup de salariés que le nombre de démissions a atteint fin 2021-début 2022 « un niveau historiquement haut »²¹. Et le « *quiet quitting* », qui conduit les salariés à prendre en douce leurs distances avec le travail exigé par l'employeur, progresse²².

Ce désengagement témoigne de la souffrance grandissante face aux prescriptions de travail par les patrons et des faibles perspectives qu'offre le marché du travail à nombre de salariés pour se reclasser sans y perdre.

Aussi, si le PIB croît depuis la fin de 2020, les pénuries d'emploi se sont envolées²³, tandis que se profile une nouvelle récession.

Cela renvoie aussi à l'affaiblissement du mouvement syndical, comme au manque d'alternative politique progressiste, après l'énorme déconsidération de la gauche.

Le chômage, la précarité et l'insuffisance de formation menacent comme jamais les salariés dans l'emploi. Cela pèse sur les rapports de force en entreprises, d'autant que Macron s'applique à dépecer le Code du travail²⁴. Cela incite les salariés à « en rabattre ». D'où un salaire mensuel de base réel (inflation déduite) qui devrait baisser de 1,5 % en 2022 après -0,1 % en 2021²⁵.

Pourtant, il y a un réveil des luttes en France et en Europe. Il pourrait tout bousculer, si celles-ci s'emparent d'idées révolutionnaires comme s'attaquer au coût du capital plutôt qu'au « coût du travail » et accroître les dépenses de développement pour sécuriser les parcours professionnels et de vie.

Quoi qu'il en soit, le travail sans l'emploi c'est l'ubérisation, les « *bullshit Jobs* » (emplois à la con) comme disent les américains, les formations-parking, les stages bidon...

Idéal communiste et faux procès

Droite, sociaux-libéraux, Le Pen et Macron disent défendre la « valeur travail ». Cette proclamation morale vise à refouler le débat sur le concept selon lequel la valeur d'une marchandise dépend de la quantité de travail socialement nécessaire pour la produire et non du rapport entre offre et demande sur le marché, ce qui fait ignorer l'exploitation capitaliste. Ses proclamateurs veulent instrumentaliser le ressenti que l'emploi vaut mieux que le chômage

et l'exclusion. Il s'agit aussi de culpabiliser les chômeurs de longue durée, les exclus qui « ne cherchent pas du travail » et d'agoniser les immigrés qui « volent le travail des Français ». Sans parler du silence ainsi fait sur l'activité de formation devenue si importante et nécessitant donc beaucoup plus de moyens.

Face à cette offensive réactionnaire, le PS et les Verts, sensibles au thème de « la fin du travail » et croyant en la fatalité technologique du chômage, se sont prononcés pour un « revenu de base universel »²⁶, déconnecté des activités que sont le travail salarié et la formation. Misérable, il interdirait aux allocataires de participer à la production sociale, d'accéder à la dignité d'activités de promotion de soi et reconnues utiles à autrui. Il accentuerait la désresponsabilisation des entreprises sur l'emploi.

Dans une veine somme toute analogue, Jean-Luc Mélenchon refuse de toucher aux critères de gestion et aux pouvoirs des capitalistes dans les entreprises qui poussent au rejet de salariés vers le chômage. Aussi, le leader de LFI promet-il tout bonnement un État « voiture-balai » des chômeurs comme « employeur en dernier ressort ». Pas touche au capital dans ses « Bastilles » ! Tout au contraire, le PCF propose de nouveaux critères d'efficacité sociale à l'appui de pouvoirs décisionnels des salariés dans la gestion des entreprises.

Refusant ce qui est, au total, une capitulation idéologique, sous couvert d'aide aux plus démunis, Fabien Roussel a déclaré le 9 septembre 2022 : « La gauche doit défendre le travail et le salaire et ne pas être la gauche des allocations, minimas sociaux et revenus de substitution [...] ». On pouvait comprendre qu'il n'entendait pas laisser à la droite le monopole de la « valeur travail » et voulait se démarquer d'une gauche qui déserte le combat de classe sur le travail salarié, l'emploi, la formation en s'accommodant des monopoles patronaux à l'entreprise.

Mais ce propos déclencha un procès hystérique à gauche alimenté, y compris, par la droite qui eut le culot de féliciter Fabien Roussel. Il a eu cependant le mérite de faire sortir le problème de l'ombre.

Il faut donc afficher beaucoup plus nettement l'idéal communiste d'une éradication progressive du chômage, finissant par rendre inutiles les allocations avec la visée d'un système de sécurité d'emploi ou de formation pour chacun-e²⁷.

Le PCF porte depuis longtemps ce principe révolutionnaire qu'il faudrait commencer d'expérimenter dans les luttes, pour rassembler. Il s'agit d'un système qui, achevé, permettrait à chacun-e d'être soit en emploi avec un bon salaire, soit en formation qualifiante, avec un revenu non marchand mutualisé, au niveau du salaire, en vue d'accéder à un meilleur emploi. Cette mobilité ascendante pour chacun-e, tout au long de sa vie active, avec une sécurité de droits et de revenus relevés, s'accompagnerait de dispositifs institutionnels très incitatifs²⁸. Cela propulserait la création de nouveaux emplois qualifiés, permettrait de transformer le contenu du travail, dimi-

nuerait sa durée, ouvrirait un large accès à la formation et à la culture. Totalement édifié, ce système permettrait d'en finir avec le travail contraint, offrant à chacun-e la possibilité d'être tour à tour dirigé et dirigeant, exécutant et maître d'œuvre, formé et formateur. Il permettrait de commencer à en finir vraiment avec la coupure travail-hors travail. Le PCF propose d'engager tout de suite la lutte pour construire ce système à partir de chantiers précis²⁹. Et, loin de vouloir sabrer les allocations et minima, il appelle, dans l'immédiat, à les revaloriser, tout en en faisant reculer le besoin.

Il s'agit, comme le soulignait Paul Boccarda, d'engager sans attendre un « long processus de dépassement du travail salarié généralisé comme forme contrainte actuelle des activités de production matérielle et des activités humaines transformatrices et créatrices, ainsi que de sa privation par le chômage et la précarisation »³⁰.

1. P. Boccarda : « Comment penser, comment concevoir le travail au XXI^e siècle » contribution prononcée le 31 juillet 2003, lors de la première des treize agoras organisées sur le même thème par *l'Humanité*. Lire surtout son œuvre ultime majeure : *Neuf leçons sur l'anthroponomie systémique*, Delga, 2017 dont des extraits choisis du chapitre 7 « Le moment du travail » ont été publiés par P. Boccarda et C. Mills : « Le travail dans l'analyse marxiste – Le travail moment de la régénération humaine », *Économie & politique*, n° 758-759, septembre-octobre 2017, p. 50-54.

2. Voir J. Rifkin, *La Fin du travail*, Poche, 12 janvier 2006, préface de M. Rocard, et, sur un registre plus sociologique, D. Méda, *Le Travail une valeur en voie de disparition*, Alto-Aubier, 1995.

3. Il faut lire l'important ouvrage que vient de publier Catherine Mills : *La Protection sociale – Pour un nouveau type de développement économique et social*, éditions Delga, 2022, 360 p.

4. Un sondage, réalisé les 3 et 4 octobre pour le *Huffington Post*, chiffre à 66 % des personnes interrogées celles se disant défavorables au projet, dont 48 % « tout à fait défavorables » à la réforme.

5. Si la durée effective annuelle moyenne du travail pour les salariés à temps complet en France n'était que de 1680 heures en 2019, soit la plus faible des pays de l'UE (1846 heures en moyenne) hormis la Suède, cela tient, avant tout, à l'ampleur singulière du chômage durable dans notre pays. En revanche, cette durée effective était de 996 heures pour les salariés à temps partiel, contre 960 heures dans l'UE, exprimant la formidable pression sur les jeunes, les femmes, les peu qualifiés qui occupent le plus ces emplois, <www.rexecode.fr>.

6. Un projet de loi relatif au marché du travail adopté par le parlement en novembre dernier permet au gouvernement de durcir les règles d'indemnisation quand la situation économique est considérée comme « bonne » et quand des emplois sont à pourvoir, et d'assouplir ces règles quand la situation se dégrade : si le taux de chômage est inférieur à 9 % (!) ou s'il baisse durant trois trimestres consécutifs, la situation économique sera considérée comme bonne. L'accès aux allocations-chômage, en cas d'abandon de poste « sans motif légitime » et en cas de refus de contrat à durée indéterminée, sera supprimé (CDI), pour la majorité des salariés en contrat court.

7. « Entre T2A et Ondam, quel financement pour l'hôpital ? », *Vie publique* (République française), 9 septembre 2022, <www.vie-publique.fr>.

Innovation
pédagogique



DOSSIER

8. Entre le début de la crise sanitaire et l'été 2021, 54 % des personnes salariées du secteur hospitalier ont connu, plus qu'avant la crise sanitaire, des périodes inhabituelles de surcharge de travail, contre 28 % pour l'ensemble des personnes en emploi en France. Or, à l'hôpital, l'intensité du travail était déjà élevée avant la crise : en 2019, 57 % des personnels hospitaliers estimaient leur quantité de travail excessive (contre 40 % pour l'ensemble des salariés) et plus de 60 % déclaraient devoir toujours ou souvent se dépêcher (contre 45 % pour l'ensemble des salariés). Source : *Études et résultats*, DREES, juillet 2022, n° 1235.

9. Selon une enquête conduite par la Fédération hospitalière de France d'avril à mai 2022, 99 % des hôpitaux et Ehpad publics rencontrent des difficultés de recrutement. (Enquête FHF – avril/mai 2022 situation RH – <www.fhf.fr>).

10. Si, en moyenne en 2021, près des trois quarts (75 %) des personnes en emploi étaient en CDI ou fonctionnaires, les autres étaient en CDD (7,7 %), en intérim (2,0 %) ou en alternance ou en stage (2,9 %). Et fin 2021, on comptait 2,3 millions d'emplois « aidés », soit une hausse de 7 % sur un an.

11. *INSEE Références*, édition 2022 – Vue d'ensemble – « Le marché du travail en 2021 : l'emploi s'est très fortement redressé », p. 10.

12. Il faut insister particulièrement sur les allègements consentis par Macron, dans la foulée de Hollande avec son CICE. Par rapport à la situation de 2018, en effet, l'allègement supplémentaire est au total de 10 points au niveau du SMIC, de 10 à 6 points entre le SMIC et 1,6 SMIC et de 6 points entre 1,6 et 2,5 SMIC à partir d'octobre 2019. Il n'y a plus de cotisations patronales à la Sécurité sociale au niveau du SMIC. <www.fipeco.fr>.

13. Marine Le Pen, lors de la dernière élection présidentielle, a surenchéri en envisageant que « pour toute hausse de salaire de 10 % accordée à l'ensemble des salariés gagnant jusqu'à trois fois le Smic les entreprises soient exonérées de cotisations patronales sur cette augmentation ».

14. Jean-Marc Durand : « Fiscalité : ouvrir une nouvelle perspective », <www.economie-politique.org>.

15. Cf. le dossier « Europe : un nouveau projet », *Économie & Politique*, n° 774-775, janvier-février 2019.

16. Ce taux serait modulé en fonction de l'évolution du rapport (salaires + dépenses de formation)/valeur ajoutée.

17. *Ibid.*, p. 9.

18. On se reportera au dossier « La formation professionnelle : urgences sociales, enjeu révolutionnaire », *Économie & Politique*, n° 818- 819, septembre-octobre 2022.

19. Exposé des motifs du PLF 2023.

20. Le nombre de formations a été multiplié par 4 en trois ans (de 517 000 en 2019 à 2,1 millions en 2021).

21. <www.dares.travail-emploi.gouv.fr>.

22. *Le Monde*, jeudi 15 décembre 2022.

23. En juillet 2022, la part d'entreprises ayant déclaré des difficultés de recrutement atteint des niveaux inédits dans l'industrie manufacturière (67 %) et les services (60 %) et rejoint ses plus hauts niveaux dans le bâtiment (82 %). Cf. INSEE, note de conjoncture, *op. cit.*, p.20.

24. On pense notamment à ses ordonnances du 22 septembre 2017 privilégiant la « négociation » d'entreprise et faisant disparaître les CHSCT.

25. Note de conjoncture, *op. cit.*, *ibid.*

26. Encore appelé revenu d'existence, revenu universel ou « allocation universelle », terme dont la paternité revient à P. Van Parijs et Y. Vanderborght : *L'Allocation universelle*, La Découverte, coll. « Repères », 2005. L'idée, reprise par Brnoît Hamon pour le PS lors de l'élection présidentielle de 2017, est aussi défendue par des gens de droite et des libertariens contre « l'État providence »...

27. Il faut lire et relire l'ouvrage séminale de Paul Boccard : *Une sécurité d'emploi ou de formation – Pour une construction révolutionnaire de dépassement du chômage*, Le Temps des Cerises, coll. « ESPERÉ », 2002, 348 p.

28. Nouvelle fiscalité, crédits bonifiés, sollicitation de la BCE avec la création d'un Fonds de développement économique, écologique et social, droits sociaux, pouvoirs d'intervention des salariés dans les gestions, conférences de sécurisation...

29. Précaires, emploi et autonomie des jeunes, transformation RSA et minima sociaux, indemnisation des chômeurs, égalité au travail, licenciements, temps de travail, formation continue, emplois pour la révolution écologique, territoires, Union européenne, monde. Cf. notamment F. Boccard : « Rapport à la commission économique du PCF sur la Sécurité d'emploi ou de formation – 27 mai 2020 », site de la revue *Économie & Politique*, 10 mai 2020, <www.economie-et-politique.org> et, sur le même site, à D. Durand : « Plein emploi ou sécurité de l'emploi et de la formation », 6 septembre 2022.

